

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00883

Numéro SIREN : 822 718 813

Nom ou dénomination : ACE TOITURES

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2022 sous le numéro de dépôt 5846



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

EV/2016 B 00883

ACE TOITURES

zone industrielle Saint-Hermentaire
110 AV DE L'EUROPE CHEZ SAINTE ANNE
83300 DRAGUIGNAN

Nos références : EV/2016 B 00883

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ACE TOITURES

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

zone industrielle Saint-Hermentaire
110 AV DE L'EUROPE CHEZ SAINTE ANNE
83300 DRAGUIGNAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 822718813 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 01/09/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/5846, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 01/09/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise SARL ACE TOITURES
 Adresse de l'entreprise 110 AVENUE DE L EUROPE Néant
83300 DRAGUIGNAN
 Numéro SIRET * 8 2 2 7 1 8 8 1 3 0 0 0 1 4
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF	Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
			3 1 1 2 2 0 2 1	3 1 1 2 2 0 2 0
			Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial *	010	012		
Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *	028	030		
Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)	044	048		
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés *	068	070		
Autres * (3)	072	074		
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086		
Chargés constatés d'avance *	092	094		
Total II	096	098		
Total général (I+II)	110	112		

PASSIF	Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	1 000
Ecart de réévaluation	124	1 000
Réserve légale	126	100
Réserves réglementées *	130	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	132	
Report à nouveau	134	(27 325)
Résultat de l'exercice	136	33 452
Provisions réglementées	140	(60 777)
Total I	142	(12 034)
Provisions pour risques et charges	154	(26 225)
DETTES (4)		
Emprunts et dettes assimilées	156	1 813
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	3 818
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172	1 518
Produits constatés d'avance	174	61 921
Total III	176	67 258
Total général (I + II + III)	180	41 033
RENVOIS		
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 600
Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

1 SEP. 2022
 83300 DRAGUIGNAN
 Déposé sous le N° 202215846

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302, Section A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL ACE TOITURES**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le					
		13	1	2	2	0	2	1	Néant	*	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215							
				217							
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					303 529		305 078		
	Production immobilisée *					373			(6 845)		
	Subventions d'exploitation reçues										
	Autres produits										
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						1 367			12	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										
	Variation de stock (marchandises) *										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											
Autres charges externes * :		dont crédit bail :									
		- mobilier		3 658							
		- immobilier									
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243							
Rémunérations du personnel *											
Charges sociales (cf. renvoi 380)											
Dotations aux amortissements *											
Dotations aux provisions											
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											
Produits financiers											
Produits exceptionnels											
Charges financières											
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348							
Impôts sur les bénéfices *											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											
Provisions non déductibles *											
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*				248							
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											
Entreprise nouvelles (44. sexies)		986									
Zone franche urbaine (44 octies A)			987								
Zones de revitalisation de la défense (44. tiercé)				127							
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981									
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			989								
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)				991							
Divers ZFA NG (44. quaterdecies)		345									
Investissements outre-mer			344								
Créance due au report en arrière du déficit				346							
Zone de développement prioritaire (44. septidécies)				993							
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											
Déficits antérieurs reportables : * 60 7.7.7 dont imputés sur le résultat :											
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		Déficit col. 2							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Legu. 2008/07

**SARL ACE TOITURES
110, avenue de l'Europe
ZI ST HERMENTAIRE
83300 - DRAGUIGNAN
CAPITAL 1.000 €**

SIRET 82271881300014

ANNEXE

Au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et dont le total est de **34.455 €**
Et le résultat comptable bénéficiaire de **14.191 €**

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie des comptes annuels de l'exercice 2021.

I – REGLES ET METHODES COMPTABLES

(C.C. Art. 9 – 11 – décret 83/1020 du 29/11/1983 – Art 7 – 21 24 1. 2. 3.)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- CONTINUITE DE L'EXPLOITATION
- PERMANENCE DES METHODES COMPTABLES
- INDEPENDANCE DES EXERCICES

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AUX COMPTES DE RESULTAT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, hors frais d'acquisition et intérêts d'emprunts spécifiques.

Les AMORTISSEMENTS pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou le mode dégressif, selon que l'un ou l'autre mode convient mieux à chaque bien, en fonction de la durée de vie prévue :

- concessions immobilières	20 ans
- constructions	20 ans
- agencements	10 ans ou 5 ans
- installations techniques	10 ans ou 5 ans
- matériel et outillage	5 ans
- matériel de transport	5 ans
- matériel de bureau/informatique	5 ans
- mobilier	10 ans

ETAT DES PROVISIONS

NEANT

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

a) STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode, premier entré, premier sorti (fifo). La valeur brute comprend les frais accessoires au prix d'achat. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif. Une provision pour dépréciation de la différence est constituée, dès lors que le cours du jour ou la valeur de réalisation, hors frais de vente, devient inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

b) CREANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

- clients pour	871 €
- autres créances	16.178 €
- VMP	30 €
- disponibilités	4.252 €



c) *DETTES*

- emprunts et dettes	1.813 €
- avances/acomptes en cours	0 €
- fournisseurs	6.779 €
- autres dettes	37.897 €
(dont compte-courant 3.766 €)	

d) *CHANGEMENT DE METHODE*

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

e) *COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL*

Le capital est composé de 10 parts sociales de 100 € chacune.

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions ou parts sociales Au début de l'exercice	10	100 €
Création durant l'exercice	-	-
Remboursement durant L'exercice	-	-
Actions ou parts sociales En fin d'exercice	10	100 €

f) *CREDIT BAIL*

VALEUR ORIGINE	REDEV EXERCICE	REDEV à - 1 AN	VALEUR RACHAT
Crédit bail FIAT DOBLO	3.658.44		

g) *ENGAGEMENTS FINANCIERS*

NEANT

h) *DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES*

NEANT

000-000-000-000-000

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			
Total (a à h)			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	4 Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				8 Rembours-ements.
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	6 Indemnités forfaitaires.	
			5 Indemnités forfaitaires.	6 Rembour-ements.	7 Indemnités forfaitaires.	8 Rembour-ements.	
M WAGNER JEAN FRANCOIS GERANT 785 AV. DES AMAZ RESIDENCE LE GRAND COTEAU 06210 MANDELIEU LA N	4		48 204				
M CRAINCOURT CHRISTIAN ASSOCIE 563 BLD LEO IAG 83300 DRAGUIGNAN	4						
Mme WAGNER LAURA ASSOCIEE 3/8 RUE DU PARC 99 CHARLEROI	1						
Mme CRAINCOURT ANNE CHARLOTTE ASSOCIEE 101 B A 06000 NICE	1						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	75 279
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	
	0 %
	15 %
	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SARL ACE TOITURES
110, avenue de l'Europe
ZI ST HERMENTAIRE
83300 - DRAGUIGNAN
CAPITAL 1.000 €

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

1 SEP. 2022

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 2022/15846

SIRET 82271881300014

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux et le vingt-neuf juin à 18 heures, les associés de la Société à Responsabilité Limitée «ACE TOITURES» au capital de 1.000 € divisé en 10 parts sociales de 100 € chacune dont le siège social est à -83300- 110, avenue de l'Europe ZI St Hermentaire ont tenu une Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Etaient présents :

- **Monsieur Jean-François WAGNER**, gérant
Propriétaire de 4 parts
Numérotées de 1 à 4 ci
4 PARTS 400 €
- **Monsieur Christian CRAINCOURT**, associée
Propriétaire de 4 parts
Numérotées de 5 à 8
4 PARTS 400 €
- **Mademoiselle Laura WAGNER**, associée
Propriétaire de 1 part numérotée 9 ci
1 PART 100 €
- **Madame Anne-Charlotte CRAINCOURT**, associée
Propriétaire de 1 part numérotée 10 ci
1 PART
10 PARTS 100 €
1000 €

Monsieur Jean-François WAGNER ouvre la séance en sa qualité de gérant.

L'Assemblée est déclarée légalement constituée pour délibérer valablement. Après dépôt sur le bureau de l'Assemblée : des documents exigés par la loi, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe et du rapport de gestion,

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

A W. C.S. C.A

- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et rapport de la gérance sur l'exercice écoulé.
- Approbation de ces comptes et du rapport, Quitus à la gérance.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice,
- Indemnité de gérance.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion établi par la gérance, approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de son mandat pour cet exercice à la gérance.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, adoptant les conclusions de la Gérance, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Soit un BENEFICE de

14.191 €

Nous vous proposons de l'affecter :

- Au compte « REPORT A NOUVEAU »

qui était déficitaire avant affectation de ce résultat de 27.325 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le gérant rappelle que la société n'a versé aucune indemnité de gérance, le gérant étant salarié.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités notamment celles imposées par le Décret du 23 Mars 1967 article 44.1.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

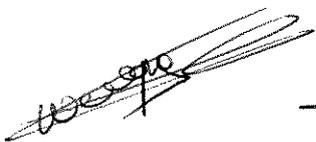
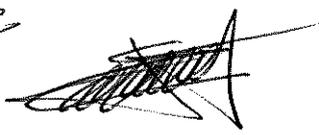
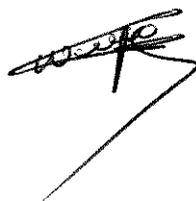
Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la Gérance déclare la séance levée à 19 heures.

J.F WAGNER

Ch. CRAINCOURT

L. WAGNER

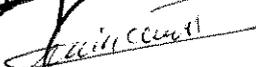
A.C. CRAINCOURT


SARL ACE TOITURES
110, avenue de l'Europe
ZI ST HERMENTAIRE
83300 - DRAGUIGNAN
CAPITAL 1.000 €

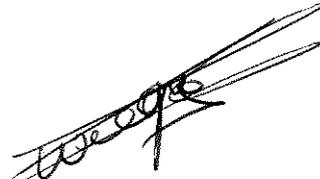
SIRET 82271881300014

FEUILLE DE PRESENCE A L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUN 2022

N° d'ordre	Nom, prénom usuel, domicile des associés présents, représentés ou votant par correspondance	Nombre de parts	Nombre de voix	Nom, prénom usuel domicile des mandataires	Emargement
Associés présents					
	J.F. WAGNER	4	4		
	Ch. CRAINCOURT	4	4		
	L. WAGNER	1	1		
	A.C. CRAINCOURT	1	1		
	Nombre de parts ayant le droit de vote	10			
	Nombre de voix attachées aux parts		10		

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que :

- associés sont présents et totalisent parts, auxquelles sont rattachées voix.

2

SARL ACE TOITURES
110, avenue de l'Europe
83300 - DRAGUIGNAN
Capital social de 1.000 €

SIRET 82271881300014

RAPPORT DE GESTION

Conformément à la Loi et aux statuts de la société, une Assemblée Générale Ordinaire a été fixée au 29 JUIN 2022 afin d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice.

Pour complète information, il a été dressé le présent rapport auquel sont joints tous les documents prévus par la loi, à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- le texte des résolutions soumises à approbation.

1 - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les éléments significatifs de l'exploitation de l'exercice 2021 peuvent se résumer ainsi :

A - LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Il s'est élevé à	305.269 €
Il était pour l'exercice précédent de	298.244 €

B - LES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles se sont élevées à	283.709 €
Elles étaient pour l'exercice précédent de	359.694 €

C - RESULTAT D'EXPLOITATION

Soit un BENEFICE de	21.560 €
Il était déficitaire de	- 61.450 €

D - RESULTAT COMPTABLE

Soit un BENEFICE de	14.191 €
---------------------	----------

E- RESULTAT FISCAL

Compte tenu des déficits antérieurs.	0 €
--------------------------------------	-----

Il n'a pas été payé d'impôt sociétés pour ledit exercice.



2 – TEXTE DES RESOLUTIONS

A – Approbation des comptes et quitus à la gérance,

B – Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021
est de.....

14.191 €

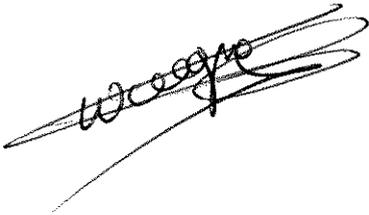
Nous vous proposons de l'affecter comme suit :

Au compte « REPORT A NOUVEAU »
qui était déficitaire avant affectation de ce résultat de 27.325 €.

C – Il n'a pas été versé de rémunération à la gérance. Le gérant étant salarié.

D- Pouvoir pour dépôt au greffe.

CANNES, le 05 JUIN 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. COGNET', written over a horizontal line.